

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS
M.R.C. DE L'ÎLE-D'ORLÉANS

PROCÈS-VERBAL

À la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, tenue le lundi 11 décembre 2017 à 20 h à la salle du conseil, située dans le local 216 du centre le Sillon, 3491, chemin Royal, étaient présents les membres du Conseil : Maude Nadeau, Lauréanne Dion, Patrick Morin, Gaston Beaucage, Dominique Labbé et Murielle Lemelin. Sous la présidence de la mairesse, Lina Labbé.

Est également présent Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption des procès-verbaux du 13 novembre 2017 ;
3. Suivi des procès-verbaux ;
4. Correspondance ;
5. Adoption des dépenses ;
6. Dépôt du registre des déclarations des membres du Conseil en vertu du Code d'éthique et de déontologie des élus de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ;
7. Résolution – Adoption du calendrier des séances ordinaires du Conseil pour l'année 2018 ;
8. Résolution – CPTAQ ilots déstructurés ;
9. Résolution – Contrat surveillance loisirs 2017-2018 ;
10. Résolution - Embauche employé municipal adjoint ;
11. Résolution - Milieux humides – Financement des nouvelles responsabilités ;
12. Résolution - Déclaration commune - Forum des communautés forestières ;
13. Varia
 - a) M.R.C. ;
 - b) Rapports des activités des élus ;
14. Période de questions ;
15. Levée de la séance.

Ouverture de la séance

La mairesse constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens présents à la séance.

017-127

Item 1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sur proposition de Dominique Labbé avec l'appui de Maude Nadeau.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

017-128

Item 2 Adoption des procès-verbaux du 13 novembre 2017

Les procès-verbaux de la séance ordinaire et de la séance extraordinaire sur le PTI 2018-2019-2020 tenues le 13 novembre 2017 sont adoptés sur proposition de Patrick Morin avec l'appui de Gaston Beaucage.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents

Item 3 Suivi du procès-verbal

Item 4 Correspondance

017-129

Item 5 Adoption des dépenses et autorisation de paiement des comptes

Attendu que le directeur général/secrétaire-trésorier a informé les membres du Conseil municipal sur l'état des dépenses effectuées et sur la liste des comptes à payer ;

Attendu que ces informations couvrent la période depuis la séance du 13 novembre 2017 jusqu'à la séance prévue en janvier 2018 ;

Attendu que la gestion des finances municipales est soumise aux règles établies par le règlement numéro 07-059 ;

En conséquence,

Sur proposition de Gaston Beaucage, avec l'appui de Maude Nadeau,

Il est résolu

Que les dépenses effectuées pour la somme de 85 197,50 \$ soient acceptées ;

Que le paiement des comptes pour la somme de 15 928,20 \$ soit autorisé ;

Que l'achat de 7 tablettes électroniques pour la somme totale de 7 480,48 \$ taxes incluses soit financé par un transfert budgétaire du budget prévu pour les élections 2017 ;

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois, g.m.a.

Directeur général/secrétaire-trésorier

Item 6 Dépôt du registre des déclarations des membres du Conseil en vertu du Code d'éthique et de déontologie des élus de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans

Monsieur Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier dépose le registre des déclarations des membres du Conseil en vertu du Code d'éthique et de déontologie des élus de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans.

017-130

Item 7 Résolution – Adoption du calendrier des séances ordinaires du Conseil pour l'année 2018

Attendu que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

En conséquence,

Sur proposition de Patrick Morin, avec l'appui de Murielle Lemelin,

Il est résolu

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année **2018**, qui débiteront à **20 h** ;

■ lundi 8 janvier
■ lundi 5 février
■ lundi 5 mars
■ lundi 9 avril
■ lundi 7 mai
■ lundi 4 juin

■ lundi 2 juillet
■ mercredi 1^{er} août
■ lundi 10 septembre
■ lundi 1^{er} octobre
■ lundi 5 novembre
■ lundi 10 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la Loi.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

017-131

Item 8 Résolution – CPTAQ ilots déstructurés

Attendu que la MRC de l'Île d'Orléans a déposé, le 8 juillet 2015, à la Commission de Protection du Territoire Agricole, une demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ;

Attendu que cette demande, identifiée comme le dossier 383072, vise à permettre l'implantation de résidences dans les îlots déstructurés (volet 1) de la MRC de l'Île d'Orléans ;

Attendu que l'orientation préliminaire, déposée par la Commission de Protection du Territoire Agricole, le 20 octobre 2017, est conforme au document de travail qui a été discuté lors de rencontres entre l'Union des Producteurs Agricoles et la MRC de l'Île d'Orléans ;

En conséquence,

Sur proposition de Murielle Lemelin, avec l'appui de Dominique Labbé,

Il est résolu

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans émette un avis favorable quant à l'orientation préliminaire, article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, déposée par la Commission de Protection du Territoire Agricole le 20 octobre 2017.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

017-132

Item 9 Résolution – Surveillance des loisirs et de la patinoire saison 2017-2018

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans doit engager une personne responsable de la surveillance du local des loisirs et de la patinoire pour la saison 2017-2018 ;

Attendu que cet engagement représente un contrat de gré à gré ;

Attendu que le conseil est satisfait des services que François Bédard a livrés pour la surveillance des loisirs en 2015-2016 et 2016-2017 ;

Attendu que Monsieur Bédard désire assumer la surveillance en 2017-2018 ;

En conséquence,

Sur proposition de Murielle Lemelin, avec l'appui de Patrick Morin

Il est résolu

Que le conseil autorise Madame Lina Labbé, mairesse et Monsieur Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans le contrat pour la surveillance du local des loisirs et de la patinoire pour la saison 2017-2018 avec François Bédard.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

017-133

Item 10 **Résolution - Embauche employé municipal adjoint**

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans doit engager une personne à titre d'employé municipal adjoint ;

Attendu que ce poste est un poste permanent à temps partiel sur appel ;

Attendu qu'une offre d'emploi a été publiée et distribuée sur le territoire de la Municipalité ;

Attendu qu'un processus de sélection et d'entrevue a été réalisé ;

En conséquence,

Sur proposition de Gaston Beaucage, avec l'appui de Maude Nadeau

Il est résolu

Que Monsieur Olivier Dion soit embauché au poste d'employé municipal adjoint ;

Qu'une période probatoire s'échelonnant jusqu'au 30 septembre 2018 soit appliquée ;

Qu'une fois cette période terminée s'il y a lieu et sur recommandation du comité des ressources humaines un contrat d'embauche soit signé avec Monsieur Dion ;

Que le conseil autorise Madame Lina Labbé, mairesse et Monsieur Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce contrat ;

Que le traitement accordé à Monsieur Dion soit établi selon l'échelle salariale appliquée par la Municipalité.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

017-134

Item 11 **Résolution - Milieux humides – Financement des nouvelles responsabilités**

Attendu que la Politique gouvernementale de consultation et d'allègement administratif à l'égard des municipalités précise que le gouvernement doit faire une analyse économique des coûts lorsqu'une mesure gouvernementale est susceptible d'entraîner une hausse importante de responsabilités pour une municipalité ;

Attendu la sanction le 16 juin 2017 de la Loi no 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques par le gouvernement du Québec ;

Attendu que cette loi oblige les MRC à assumer une nouvelle responsabilité, soit l'adoption et la gestion d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) ;

Attendu que la MRC aura 5 ans pour élaborer son PRMHH et que ce dernier devra être révisé tous les 10 ans ;

Attendu que les MRC devront compléter l'identification des milieux humides et hydriques ;

Attendu l'ampleur de la tâche en termes de ressources financières et humaines afin de porter à bien cette responsabilité imposée ;

Attendu qu'aucune compensation financière n'est actuellement prévue pour aider les MRC à répondre à cette obligation ;

Attendu que les compensations financières systématiques prévues dans les mesures transitoires du projet de loi no 132 peuvent avoir des impacts financiers importants pour les MRC et les municipalités ;

Attendu que les MRC et municipalités interviennent régulièrement dans les milieux hydriques et humides dans l'exercice de leur compétence relative à la gestion des cours d'eau, ou pour entretenir des infrastructures qui, dans certains cas, appartiennent au gouvernement du Québec.

En conséquence,

Sur proposition de Dominique Labbé, avec l'appui de Patrick Morin

Il est résolu

De demander au MDDELCC une analyse des coûts pour la réalisation des plans de gestion et de conservation des milieux humides et hydriques ainsi que des impacts financiers pour les municipalités de la mise en œuvre des dispositions de la loi ;

De demander au gouvernement du Québec un financement adéquat pour permettre aux MRC de compléter l'identification des milieux humides ;

De demander au gouvernement du Québec d'octroyer une aide financière aux MRC afin d'assumer les coûts liés à la réalisation et à la gestion du plan régional des milieux humides et hydriques ;

De demander au gouvernement une exemption au régime de compensation prévu à la Loi no 132 pour les MRC et les municipalités dans le cadre de la réalisation de travaux relevant de l'exercice de leurs compétences et pour la réalisation de travaux d'infrastructures publiques ;

De demander à l'ensemble des MRC du Québec d'adopter et de transmettre cette résolution à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

017-135

Item 12 **Résolution - Déclaration commune - Forum des communautés forestières**

Attendu que les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8 % de l'économie québécoise ;

Attendu que les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont

près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives ;

Attendu que le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre dernier, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt ;

En conséquence,

Sur proposition de Lauréanne Dion, avec l'appui de Maude Nadeau

Il est résolu

D'appuyer la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017 ;

De demander à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017 ;

Qu'une copie certifiée conforme de cette résolution soit expédiée au : premier ministre du Québec, au MDDELCC, au MFFP, au MFQ, au MESI, au MAPAQ, au MAMOT et au premier ministre du Canada.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 13 **Varia**

- a) M.R.C. ;
- b) Rapports des activités des élus ;

Item 14 **Période de questions**

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 20 h 25 et se termine 20 h 30 pour un total de 5 minutes.

017-136

Item 15 **Levée de la séance**

La séance est levée à 20 h 30 sur proposition de Lauréanne Dion avec l'appui de Patrick Morin.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.